CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 OCTOBRE 2026
Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 22 octobre 2026
Date de publication : 30 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Laurent BALOGE, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Frédéric BOURGET, Julien SEIGNEURET, Alain HIBON, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Emilie Y-HRAH-KRONG, Corinne GUYON, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Didier PROUST.

Absents : Dominique ANNONIER, Guillaume MARCETEAU, Thierry PETRAULT, Christine HEINTZ, Éric PREVOST, Bernard de LOYNES, Maïté CÔME.

Pouvoirs : Emilie MORIN donne pouvoir à Frédéric BOURGET, Sylvie VIVIER donne pouvoir à Julien SEIGNEURET, Emmanuel ROCHETEAU donne pouvoir à Alain HIBON, Kevin GAILLARD donne pouvoir à Gaël JOSEPH, Véronique SEDINSKI donne pouvoir à Christophe RENAUD, Tony CHEYROUSE donne pouvoir à Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Laure MAGOT donne pouvoir à Philippe JUMEAU.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Morgane SEMERDJIAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200041994-20261028-DE-2026-09-12-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/10/2026

❖❖❖❖❖

DE-2026-09-12 ATTRIBUTION MARCHÉ N° 2026-04 - RÉHABILITATION DU CHÂTEAU D'EAU DE BOISNE
Rapporteur : Laurent BALOGE

Monsieur le Président de la régie eau potable expose qu'une consultation a été lancée le 3 juin 2026 pour un retour des offres le 31 juillet 2026.
Les travaux portent sur la réhabilitation de l'étanchéité de la cuve d'eau potable, ainsi que l'étanchéité extérieure du dôme, la reprise des installations techniques, le réaménagement de la parcelle, ainsi que l'installation d'une clôture avec un accès par badge.

La consultation est scindée en 2 lots :
Lot 1 – Etanchéité, ravalement de façade, hydraulique, électricité et automatisme
Lot 2 – Aménagements paysagers, clôture

5 offres ont été formulées pour le lot 1, dont une offre de variante et 3 offres ont été formulées pour le lot 2.

Vu le Code Général des Collectivités,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu l'avis favorable de la commission marchés du 13 octobre 2026

Considérant les critères préalablement établis dans les documents de la consultation de la manière suivante :
Pour le lot 1 - Etanchéité, ravalement de façade, hydraulique, électricité et automatisme

- Prix des prestations / 40 points
- Valeur technique / 55 points
- Performance en matière de protection de l'environnement / 5 points

Pour le lot 2 – Aménagements paysagers, clôture

- Prix des prestations / 60 points
- Valeur technique / 35 points
- Performance en matière de protection de l'environnement / 5 points

Considérant l'analyse des offres réalisée par le Maitre d'œuvre ID79, le classement de celles-ci est établi de la manière suivante :

Pour le lot 1 - Etanchéité, ravalement de façade, hydraulique, électricité et automatisme

	Montant des offres	Prix des prestations / 40 points	Valeur technique /55 points	Performances en matière de protection de l'environnement / 5 points	Note totale	Classement
TRASO	316 769,00	40,00	47,50	5	92,5	2
RESINA SA	389 733,99	32,51	43,00	3,5	79,01	4
TSM	467 272,00	27,12	44,50	3,5	75,12	5
TSM (Variante 1)	425 859,00	29,75	47,50	5	82,25	3
VIGIER TRAVAUX SPECIAUX	**325 008,07**	**38,99**	**52,00**	**3,5**	**94,49**	**1**

Pour le lot 2 – Aménagements paysagers, clôture

	Montant des offres	des prestations / 60 p	our technique / 35 p	Performances en matière de protection de l'environnement / 5 points	Note totale	Classement
IDVERDE	**18 503,54**	**58,31**	**35,00**	**3,5**	**96,81**	**1**
EURL BLANCHET	22 206,60	48,58	24,50	3,5	76,58	3
MON JARDIN EN CHARENTE	17 981,40	60,00	26,00	3,5	89,50	2

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le président de la régie eau potable, décide à l'unanimité,

- D'AUTORISER la notification du marché du lot 1 - Etanchéité, ravalement de façade, hydraulique, électricité et automatisme, à l'entreprise Vigier Travaux Spéciaux (24800 Thiviers), pour un montant de 325 008.07 € HT,
- D'AUTORISER la notification du marché du lot 2 - Aménagements paysagers, clôture, à l'entreprise IDVERDE (79210 Prin-Deyrançon), pour un montant de 18 503.54 € HT,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché avec les fournisseurs retenus et toutes les pièces relatives à ces marchés.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ces marchés.

Le président de séance,

Communauté de Communes Haut Val de Gartempe

Le/la secrétaire de séance,